

Acte No: 359

Date: 20 Avril 1711

Notaire: Jacques Alexis de Fleury Deschambault

Source: Archives nationales du Québec à Montréal

Microfilm : #1792

No d'enregistrement: Aucun

Date: Aucune

Source: Aucun Enregistrement

Comté: Montréal

Sujet: Tutelle.

Résumé: Tutelle des enfants mineurs de feu Pierre D'Ailleboust D'Argenteuil et de son épouse Louise Denys. Le Conseil de famille élit Louis D'ailleboust Sieur de Collonge comme tuteur et Messire Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, comme subrogé-tuteur.

N^o 359

20 Avril 1711
Tutelle des Enfans de feu Monsieur
Dargenteuil, Pierre Dailleboust
& Louise DENys sa femme

L'an mil Sept Cent onSe Le vingtieSme Jour de

Avril Neuf heures du matin pardevant nous Jacques Alexis de fleury
dESchambault ESCuier Conseiller du Roy & Son Lieutenant General au
Siege ordinaire de la Juridiction roiale de montreal En la Chambre
Ou nous Tenons Laudiance

Est Comparue Dame marie LouiSe Denys ~~Esouse~~ Veuve de pierre
Dailleboust vivant ESCuier Sieur dargenteuil capitaine Commandant une
Compagnie de Soldats des troupes du deStachement de la marine
de Son vivant Separée devant Loy

quand aux biens Laquelle Nous
a dit quelle auroit En Vertu dune ordonnance appoSee au bas de la requeste
quelle nous auroit portée fait aSSembler Louis daillebouSt ESCuier
Sieur de Collonge oncle paternel de Charles age de vingt deux ans
Louis age de vingt ans hector age de dix Neuf & Jean age de
dix Sept ans Alexandre age de quatorSe ans Daniel age de
Neuf ans phillippe age de huit ans & LouiSe Charlotte agee de
Six ans Tous Enfans mineurs dudit feu Sieur Dargenteuil &
de ladite dame Denys Comparante , paul daillebouSt ESCuier Sieur de
perigny Lieutenant dans Les troupes dudit deStachement de la marine
auSSy oncle paternel desdits mineurs, # jean baptiSte dailleboust
Escuier Sieur de musseaux auSSy oncle paternel desdits mineurs
(mots rayés) MeSSire Claude

de Ramezay Chevalier Sieur de la JeSSe & BoiS fleurant & autres Lieux
Chevalier de lordre militaire de S^t Louis Gouverneur pour le Roy
de la ville et gouvernement de montreal Oncle Maternel desdits
mineurs a CauSe de Dame Charlotte denys Son EpouSe
Rene Le Gardeur Escuier Sieur de Beauvais Lieutenant dans LeSdittes
Troupes CouSin desdits mineurs, Jean Bouillet ESCuier Sieur de La
ChaSSaigne maJor de ladite ville et gouvernement de montreal, ConStant
Lemarchand ESCuier Sieur de Lignery Capitaine **dune** Compagnie desdites
Troupes de La marine, henry Jules Lefournier ESCuier Sieur
du Vivier Lieutenant dans LeSdittes troupes pour donner leur
avis Sur Lelection dun tuteur & dun Subroge tuteur auSdits
Mineurs ___ ___ ___ pour Ces presentes, Leur avons fait faire Serment
Sur le Contenu Cy deSSus & En Ladite requeste Et apres Serment
par Eux fait Ont Dit Scavoir LeSdits paul & Jean baptiste
DaillebouSt, lesdits sieurs de ~~la Ches~~ Beauvais, de la ChaSSaigne
de Lignery & Duvivier quils Eslisent pour Tuteur auSdits

Mineurs La perSonne dudit Sieur DaillebouSt de Collonge
Leur oncle paternel & pour Subrogetuteur
Mondit Sieur de Ramezay Leur oncle maternel Comme
Les Jugeant Capables de Ses charges & tel ont dit estre
Leur avis & ont Signer avec Ladite Dame
Comparante

M Louise Denys	De Perigny
le Gardeur De beauvais	de musseaux
dE lignery	Lachassaigne
	devivier

Sur quoy nous Lieutenant General SuSdit Avons
Ordonne que Ledit Sieur de Collonge dument esleu tuteur desdits
Mineurs & Mondit Sieur de Ramezay Subrogétuteur
Suivant Lavis des parren & amis cy deSSus aSSembles
que Nous Avons homologue & homologuons Lesquels
pour Ces presentes ont volontairement accepte leSdites Charges
Chacun a leur Egard promis dy faire Leur devoir
& fait Le Serment En tel Cas Requis & ont Signer
Avec nous notaire & greffier Les Jour & an cy deSSus
DAillebouSt de colonge
De Ramezay
Deschambault

Adhemar greffier (Paraphe)

Document issu des recherches de Madame Renée GAUTHIER, dont les aïeux résidaient dans la Seigneurie d'Argenteuil. Madame GAUTHIER a eu la grande patience de transcrire ce document et la grande gentillesse de m'autoriser à le mettre en ligne, sur www.comte-argenteuil.com, afin qu'il puisse être accessible à tous.